

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20180412-D2018105-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 26
Absents : 1
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 27
- dont pour : 27
- dont contre : 0
- dont abstention : 0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 13/04/2018



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le douze avril à dix sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 6 avril 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, BOISSE Sandrine, MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel, MASSE Roger, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2018/105

**OBJET : STATION DE PRA LOUP – CONTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES 2018
DES COLLECTIVITES ADHERENTES AU SMAP.**

Par délibérations du 14 décembre 2012 et du 30 avril 2013, le comité syndical du SMAP a fixé la part liée à la prise en charge d'une partie du coût des loyers du crédit bail des travaux 2013. La charge pour 2018, s'élève à **744 442.05 €**, assumée à hauteur de 322 752.85 € par la Régie Pra Loup Ubaye 04. Le reste sera appelé sous forme de subventions d'exploitation selon la répartition suivante :

- Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon » : **145 238.80 €**
- Conseil Départemental des A.H.P. : **177 514.05 €**
- Commune d'Uvernet Fours : **98 936.35 €**

Par délibération du 13 mars 2018, le Comité Syndical du SMAP a fixé les contributions de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » et du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence pour équilibrer son budget 2018. (déficit de 552 828.40 €).

Celles-ci se répartissent comme suit :

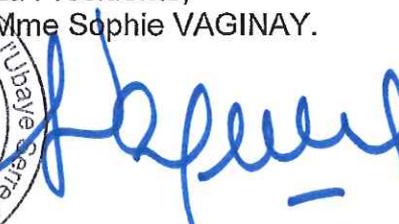
- Communauté de Communes
« Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » **248 772.78 € (1)**
(45 % de 552 828.40 €)
- Conseil Départemental des A.H.P. **304 055.62 €**
(55% de 552 828.40 €)

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,

- **ACCEPTTE** d'apporter au SMAP une participation à hauteur de **400 185.58 €**
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits afférents à ces contributions au budget principal de la CCVUSP 2018, Art 65548.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.



1) A cette participation complémentaire s'ajoute la participation statutaire (**6 174.00 €**)